N° 75-001-XIF au catalogue

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

NOVEMBRE 2003
Vol. 4, n° 11

■ LES PERSONNES ÂGÉES ET LEURS FINANCES

■ LA HAUTE TECHNOLOGIE : DEUX ANS APRÈS LE BOOM

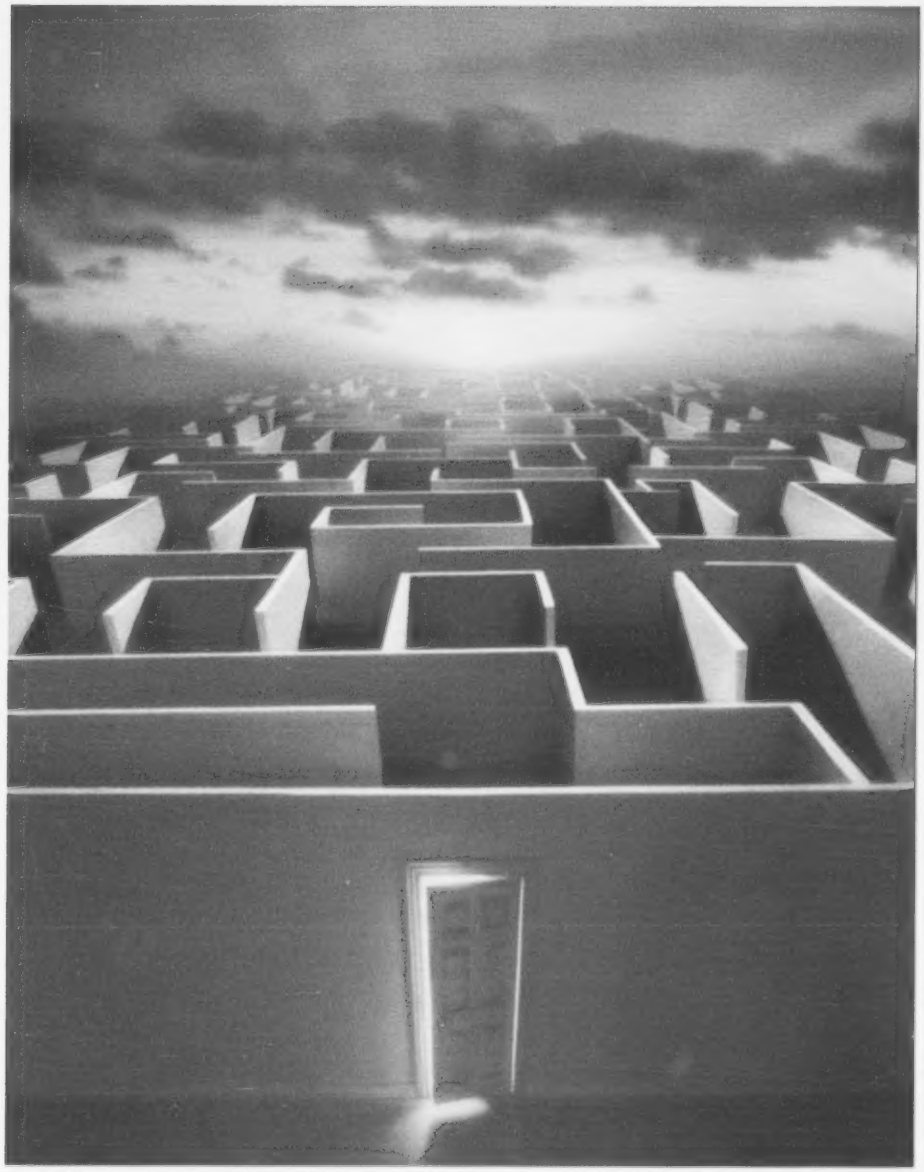

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	**1 800 263-1136**
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	**1 800 700-1033**
Télécopieur pour le Progamme des bibliothèques de dépôt	**1 800 889-9734**
Renseignements par courriel	**infostats@statcan.ca**
Site Web	**www.statcan.ca**

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective
(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2003.
ISSN : 1492-4978.

Prix : 6 $CAN l'exemplaire, 52 $CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
-	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

Les personnes âgées et leurs finances

- En 1999, la valeur nette des familles ayant pour chef une personne âgée représentait plus du double de celle des familles plus jeunes (155 000 $, contre 69 000 $).
- La valeur médiane des biens financiers des familles âgées représente plus du double de celle des familles plus jeunes : 35 000 $, contre 14 000 $. Le plus important bien non financier pour les familles âgées est la maison, dont la valeur médiane est de 120 000 $.
- Peu de familles âgées sont endettées : seulement 27 % d'entre elles l'étaient en 1999, dont 82 % étaient à l'aise avec le niveau de leur dette.
- Deux tiers des familles âgées ont des actifs de pension privés, dont la valeur médiane était de 115 700 $ en 1999.
- Pour presque la moitié (46 %) des familles âgées, le revenu excède les dépenses, ce qui signifie que ces familles continuent de faire des économies après l'âge normal de la retraite.
- Environ un dixième des familles âgées a des dépenses supérieures au revenu. Toutefois, 90 % de ces familles sont en mesure de payer leurs factures à temps.

La haute technologie : deux ans après le boom

- Après une chute de 10 % en 2001, l'emploi dans le secteur de l'informatique et des télécommunications (TI) s'est quelque peu stabilisé en 2002 et dans les premiers mois de 2003. Il se chiffrait à 570 000 au premier trimestre de 2003, en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente et de 12 % par rapport au record enregistré en 2001.
- Après le licenciement d'un quart des employés entre les premiers trimestres de 2001 et 2002, la composante manufacturière du secteur de l'TT était pratiquement inchangée un an plus tard. Pour ce qui est de la composante des services, une forte chute de l'emploi dans les télécommunications a été presque contrebalancée par un rebond de la conception informatique et des services connexes.
- Si la demande de travailleurs spécialisés dans la technologie de pointe a baissé, les taux de rémunération médiane n'ont pas diminué en raison, en partie, des licenciements continus de travailleurs peu qualifiés et peu rémunérés.

Perspective

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

☐ **Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).**

Nous vous offrons encore plus!
Une réduction de 20 % sur un abonnement de 2 ans! Seulement 92,80 $ (taxes en sus)
Une réduction de 30 % sur un abonnement de 3 ans! Seulement 121,80 $ (taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*

BON DE COMMANDE

ENVOYEZ À
Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6

COMPOSEZ
1 800 267-6677
Utilisez votre carte VISA ou MasterCard. De l'extérieur du Canada et des États-Unis et dans la région d'Ottawa, composez le (613) 951-7277.

TÉLÉCOPIEZ AU
1 800 889-9734
(613) 951-1584

COURRIEL
order@statcan.ca

Veuillez ne pas envoyer de confirmation pour les commandes faites par téléphone/télécopieur.

Nom

Entreprise Service

Adresse Ville Province

( ) ( )
Code postal Téléphone Télécopieur

MODALITÉS DE PAIEMENT *(cochez une seule case)*

☐ **Veuillez débiter mon compte :** ☐ MasterCard ☐ VISA

N° de carte

Signature Date d'expiration

Détenteur de carte *(en majuscules s.v.p.)*

☐ **Paiement inclus** $

☐ **N° du bon de commande**

Signature de la personne autorisée

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

Abonnement	Canada ($ CA)	Quantité	Total $ CA
1 an	58,00		
2 ans	92,80		
3 ans	121,80		

Total	
TPS (7%) - (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)	
TVP en vigueur (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)	
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.)	
Frais de port : États-Unis 24 $ CA, autres pays 40 $ CA	
Total général	

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS LES TAXES DE VENTES.
Les clients canadiens ajoutent la TPS de 7% et la TVP en vigueur ou la TVH.
N° de TPS R121491807.
Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du *Receveur général du Canada*.
PF 097042

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Les personnes âgées et leurs finances

Cara Williams

PENDANT UNE GRANDE PARTIE du XX^{e} siècle, on s'est beaucoup intéressé à la situation économique des personnes âgées au Canada (celles de 65 ans et plus). Autrefois, bien des personnes âgées devaient travailler toute leur vie, et la retraite était une notion pratiquement inconnue. Celles qui étaient incapables d'économiser ou de travailler parce qu'elles étaient malades et qui n'avaient ni famille ni amis pour les aider vivaient leurs dernières années dans la pauvreté.

La situation économique des personnes âgées d'aujourd'hui est très différente. Depuis le début des années 80, le revenu des personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté plus rapidement que celui des personnes de moins de 65 ans (Lindsay et Almey, 1999). En fait, le revenu des personnes âgées a augmenté d'environ 18 % entre 1981 et 1997, tandis que celui des personnes de 15 à 64 ans a diminué. Mais les personnes âgées ont néanmoins des revenus moyens plus faibles, ce qui n'est pas étonnant, étant donné que la plupart ne font plus partie de la population active et n'ont donc pas de revenu d'emploi.

Toutefois, dans le bien-être des personnes âgées, le revenu seul ne suffit pas; le patrimoine joue également un rôle. Pendant que les plus jeunes tâchent de se constituer des biens (maison, régime enregistré d'épargne-retraite ou autres investissements), bien des personnes âgées ont déjà accumulé une fortune importante où elles peuvent puiser en cas de besoin. Comme la proportion de personnes âgées augmente, leur bien-être continuera sûrement d'être suivi de près. L'élaboration de politiques et de programmes visant ce groupe tiendra certainement une place importante dans les années à venir. C'est pourquoi il sera essentiel de brosser un tableau financier complet qui mette leurs besoins en lumière.

Cara Williams est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut la joindre au (613) 951-6972 ou à perspective@statcan.ca.

Partant de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 1999, le présent article examine les sources de revenu et du patrimoine des personnes âgées au Canada (voir *Source des données et définitions*). On y examine aussi leurs dettes et leur capacité de faire face à des dépenses imprévues. Cet examen porte en outre sur deux groupes de personnes âgées qui risquent de faire face à l'insécurité financière : les femmes hors famille et les personnes dont les dépenses excèdent le revenu.

Les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu pour la plupart des personnes âgées

Les Canadiens se font dire, surtout pendant la période des REER, qu'ils doivent faire des économies en vue de la retraite et qu'ils ne doivent pas se fier au gouvernement pour leur assurer un revenu suffisant pendant la vieillesse[1]. Cependant, les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu pour la majorité des personnes âgées d'aujourd'hui (graphique A).

Graphique A : La plupart des personnes âgées n'ont que les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu.

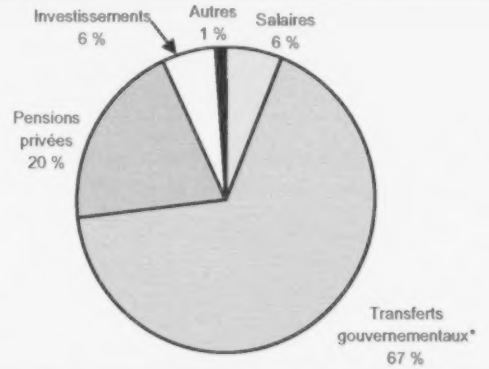

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999
** RPC/RRQ, SV, SRG et autres transferts.*

En 1999, les personnes âgées avaient quatre sources principales de revenu : les transferts gouvernementaux, les pensions privées, le revenu de placements et le revenu d'emploi. Les transferts gouvernementaux constituaient la part la plus importante du revenu des deux tiers (67 %) des familles âgées. Les pensions privées étaient la principale source de revenu de 20 % des familles âgées, et le revenu d'emploi, de 6 % d'entre elles. Si près de la moitié (49 %) avaient certains investissements financiers non liés à une pension[2], le revenu de placements était la principale source de revenu de 6 % seulement des familles âgées, ce qui est peut-être étonnamment bas, vu l'attention médiatique accordée à l'importance d'investir en vue de la retraite.

Qu'est-ce qu'un revenu suffisant?

Assurer un revenu suffisant aux personnes âgées à la retraite a été un enjeu politique permanent pendant la majeure partie du XX[e] siècle. Mais il est difficile d'établir ce qui constitue un revenu suffisant. Par exemple, si les personnes âgées ne sont plus dans la population active et qu'elles n'ont plus à économiser pour la retraite, à élever des enfants ou à payer l'hypothèque, est-ce logique de comparer leur revenu à celui des plus jeunes qui s'efforcent de faire tout cela? Par ailleurs, les personnes âgées font-elles des dépenses importantes que les plus jeunes ne font pas? Par exemple, les dépenses de soins de santé privés augmentent probablement avec l'âge. Tout compte fait, certains spécialistes pensent que les personnes âgées peuvent avoir des revenus sensiblement inférieurs à ceux des plus jeunes et néanmoins maintenir un niveau de vie similaire au leur (Hamilton, 2001).

Divers programmes de soutien de la pension et du revenu ont été créés et modifiés au fil des ans afin d'assurer un revenu suffisant aux personnes âgées (voir *L'évolution des régimes universels de retraite au Canada*). En 1998, environ 2,5 millions[3] de Canadiens ont reçu une pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC)[4]; la prestation mensuelle moyenne était de 407 $

Source des données et définitions

L'**Enquête sur la sécurité financière** (ESF) a été effectuée de mai à juillet 1999. L'échantillon a été tiré de la base de sondage de l'Enquête sur la population active et représentait toutes les familles et les personnes résidant au Canada, à l'exception des résidents des territoires, des membres des ménages vivant dans les réserves indiennes, des membres à plein temps des Forces armées et des pensionnaires d'institutions. On a obtenu des données sur tous les membres des familles âgés de 15 ans et plus.

Unité familiale : famille économique ou personne hors famille.

Famille économique : deux personnes ou plus vivant dans le même logement et apparentés par le sang, le mariage, l'union de fait ou l'adoption. Les types de **famille économique âgée** sont fondés sur les caractéristiques du principal soutien économique âgé de 65 ou plus.

Personne hors famille : personne vivant seule ou avec des personnes non apparentées.

Revenu total : revenu de toutes les sources (y compris les transferts gouvernementaux) avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est également appelé revenu avant impôts (mais après les transferts). Il comprend le revenu du marché et les transferts gouvernementaux.

Revenu d'emploi : salaires, traitements et revenu d'un travail autonome.

Transferts gouvernementaux : tous les paiements directs versés aux individus et aux familles par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux : Sécurité-vieillesse, Supplément de revenu garanti, allocation au conjoint, prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, prestations fiscales pour enfants, prestations d'assurance-emploi, indemnités d'accident du travail, crédits de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée, crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux, prestations d'aide sociale et autres paiements.

Actifs : actifs **financiers** (régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), autres régimes enregistrés, dépôts dans des établissements financiers, fonds communs de placement, fonds de placement, actions, obligations d'épargne, autres obligations et autres actifs financiers), et actifs **non financiers** (résidence principale, autres biens immobiliers, véhicules, autres actifs non financiers et capitaux propres dans une entreprise). La valeur actualisée nette des régimes de retraite d'employeur n'est pas comprise ici.

Dettes : hypothèque, marge de crédit, solde des cartes de crédit, prêt étudiant, prêt automobile et autres dettes.

Valeur nette (avoir ou **patrimoine)** : différence entre l'actif total et la dette totale. Sont exclus de la valeur nette : la valeur des régimes de retraite d'employeur, les droits futurs aux prestations de sécurité sociale fournies par le gouvernement (Régime de pensions du Canada, Régime de rentes du Québec et Sécurité-vieillesse) ainsi que le capital humain, mesuré en termes de valeur des gains futurs actualisés. Ceux qui n'ont pas de valeur nette ont une dette égale ou supérieure à leur actif.

On a employé des méthodes bootstrap pour calculer les erreurs-types et les coefficients de variation pour l'Enquête sur la sécurité financière.

(DRHC, 2003). La même année, environ 3,7 millions de Canadiens ont reçu des prestations de sécurité-vieillesse (SV), dont 1,4 million ont aussi reçu le Supplément de revenu garanti (SRG). D'après les taux de 1998, une personne âgée vivant seule et ne recevant que la SV et le SRG aurait un revenu annuel d'un peu moins de 11 000 $. Pour un couple sans autre source de revenu, le revenu annuel serait d'environ 17 400 $ (Statistique Canada, 2001)[5].

Il est difficile, sinon impossible, d'établir si le revenu provenant des transferts gouvernementaux seulement est suffisant, car les personnes âgées ne forment pas un groupe homogène et leurs dépenses varient. Toutefois, la famille âgée qui n'épargne plus en vue de la retraite, qui ne paie plus d'hypothèque et qui n'a plus de jeunes enfants à faire vivre est beaucoup plus susceptible de faire davantage avec son revenu qu'une jeune famille qui a toutes ces dépenses à assumer. En fait, selon certains actuaires, un couple retraité qui ne paie plus d'hypothèque et qui vit uniquement des prestations du RPC, de la SV, du SRG et de crédits d'impôt aurait un « revenu consommable » de 24 000 $, soit l'équivalent de celui d'une famille à revenu moyen gagnant 63 400 $, après déduction des impôts, de l'épargne-retraite et des paiements d'hypothèque (Hamilton, 1999). L'ESF de 1999 indique que près de 80 % des couples âgés et 56 % de toutes les familles âgées avaient un revenu d'au moins 24 000 $.

Bien que la comparaison des revenus des personnes âgées et des personnes plus jeunes ne soit pas simple, elle constitue néanmoins un point de départ (tableau 1). D'après l'ESF, le revenu médian des familles âgées en 1998 était d'environ 40 % inférieur à celui des plus jeunes — 26 400 $, contre 44 400 $. La comparaison des revenus est complexe, car le revenu d'une famille varie non seulement en fonction de l'étape de vie mais aussi du type de famille. En 1998, par exemple, dans la population plus jeune, les familles monoparentales ayant une femme pour chef avaient un revenu médian d'environ 21 000 $, contre 60 000 $ pour les couples avec enfants. Dans la population âgée, les femmes hors famille avaient un revenu d'environ 16 000 $, soit le revenu médian le plus faible de tous les types de famille; les hommes dans les « autres » types de famille avaient le revenu le plus élevé (47 400 $). Au sein même des types de famille, on peut voir des différences marquées. C'est notamment le cas pour le groupe des personnes âgées hors famille, où les veuves et les veufs sont dans une situation plus avantageuse[6]. C'est sans doute partiellement dû aux économies d'échelle liées au fait d'avoir vécu avec un conjoint et peut-être d'avoir eu deux revenus. De plus, la personne veuve peut avoir une rente de conjoint survivant.

Une autre difficulté provient de l'âge des personnes âgées. D'après certaines études, si leur revenu est moins élevé, leurs dépenses diminuent avec l'âge. Par

Tableau 1 : Revenus, actifs et dettes

	Ensemble des familles	Familles âgées								Familles plus jeunes
		Total	Âge		Personnes hors famille		Couples	Autres types		
			65 à 74	75+	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
					'000					
Nombre de familles	12 215,6	2 231,8	1 262,8	969,0	266,8	785,2	933,3	147,4	99,1	9 983,9
					'000 $					
Revenu total	39,6	26,4	30,0	22,8	19,8	16,0	34,5	47,4	27,0	44,4
Actifs	136,6	161,8	184,7	135,7	113,0[E]	80,2	222,5	234,8	146,0	129,6
Actifs financiers*	16,5	35,0	40,2	30,0	F	26,0	52,5	38,5[E]	F	14,0
Actifs non financiers*	103,0	105,0	121,0	83,5	49,0[E]	33,0[E]	147,8	171,8	107,3	103,0
Résidence principale**	125,0	120,0	120,0	110,7	100,0	103,0	125,0	150,0	100,0	130,0
Dettes*	29,0	6,5	8,6	3,5[E]	F	F	10,0	19,0[E]	F	32,0
Valeur nette	81,0	154,6	174,7	132,4	111,1[E]	76,6	216,0	212,0	134,0	69,1

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999
* *Pour celles ayant des actifs ou des dettes.*
** *Pour celles qui sont propriétaires de leur résidence principale.*

exemple, d'après une étude fondée sur l'Enquête sur les dépenses des ménages, les personnes âgées plus jeunes ont des dépenses plus élevées que les plus vieilles (Hamilton, 2001). Tout comme le revenu et les dépenses diffèrent, de même en est-il du tableau financier (voir *Personnes âgées plus jeunes et plus vieilles*). De telles variations accentuent la difficulté de déterminer exactement quel revenu est suffisant.

Certaines personnes âgées font encore des économies

Selon l'hypothèse du cycle de vie, le revenu et le patrimoine s'accumulent jusqu'à la retraite. Au moment de la retraite, l'individu ou la famille commence à vivre des fruits de son patrimoine, et c'est alors la désépargne. Une analyse récente des Pays-Bas montre qu'il n'y a *pas* de désépargne chez bien des personnes âgées, c'est-à-dire que bon nombre d'entre elles peuvent vivre de leur pension ou des intérêts de leurs investissements sans avoir à liquider des actifs financiers ou à vendre la maison ou d'autres biens (Alessie, Lusardi et Aldershof, 1997). L'ESF de 1999 confirme ce constat. Près de la moitié (46 %) des familles âgées au Canada ont déclaré que leur revenu excédait leurs dépenses, ce qui signifie que bien des familles âgées continuent de faire certaines économies après l'âge normal de la retraite[7]. Cependant, depuis la baisse des taux d'intérêt en 2000, bien des investissements ont un rendement très faible. Ajoutée à cela, la forte baisse du marché boursier, qui a érodé la valeur des fonds communs de placement et des dividendes. On peut raisonnablement supposer que le taux de désépargne fluctue avec le marché et qu'il a probablement augmenté depuis l'ESF de 1999.

Par ailleurs, environ 10 % des familles âgées ont déclaré que leurs dépenses excédaient leur revenu (graphique B). Il importe de déterminer si ces familles désépargnent simplement, comme le veut l'hypothèse du cycle de vie, ou si elles se trouvent dans l'insécurité financière.

La maison est le bien principal

Étant donné l'étape où en sont les personnes âgées dans le cycle de vie, le revenu seul ne suffit pas lorsqu'on examine leur bien-être financier. Il faut aussi connaître le type et la valeur de leurs biens pour avoir une meilleure idée de leur situation financière.

Personnes âgées plus jeunes et plus vieilles

Tout comme il y a diverses étapes de vie dans les années précédant la vieillesse, de même en est-il pendant la vieillesse. Par exemple, le revenu et les attitudes des personnes âgées plus jeunes (65 ans à 74 ans) peuvent être très différents de ceux des personnes âgées de 75 ans et plus. Le revenu médian des personnes âgées plus vieilles était d'environ 25 % inférieur à celui des personnes âgées plus jeunes (22 800 $, contre 30 000 $). Il en va de même pour les actifs. Les actifs des personnes âgées plus vieilles étaient d'environ 25 % inférieurs à ceux des personnes âgées plus jeunes. Si les actifs des personnes âgées plus vieilles ont pu diminuer, leurs dettes ne semblent pas leur poser de problème. La valeur médiane de la dette des familles âgées, quel que soit l'âge, était nulle.

La valeur des actifs des personnes âgées plus vieilles étant inférieure à celle des personnes âgées plus jeunes, il n'est pas étonnant que leur valeur nette médiane soit aussi d'environ 25 % inférieure (132 400 $, contre 174 700 $). Toutefois, même avec un revenu, des actifs et une valeur nette inférieurs, les familles plus âgées étaient moins susceptibles de suivre un budget et plus susceptibles d'avoir un revenu excédant leurs dépenses. Cela n'est pas étonnant car des études montrent qu'à mesure que les personnes âgées vieillissent, leurs dépenses diminuent (Hamilton, 2001). En effet, environ 50 % des personnes âgées plus vieilles ont déclaré, en 1998, que leur revenu excédait leurs dépenses (contre 43 % des familles âgées plus jeunes), ce qui montre que certaines personnes plus âgées continuent d'épargner pour les temps difficiles.

Graphique B : Seulement 10 % des familles âgées, contre 18 % des plus jeunes, ont déclaré que leurs dépenses excédaient leur revenu.

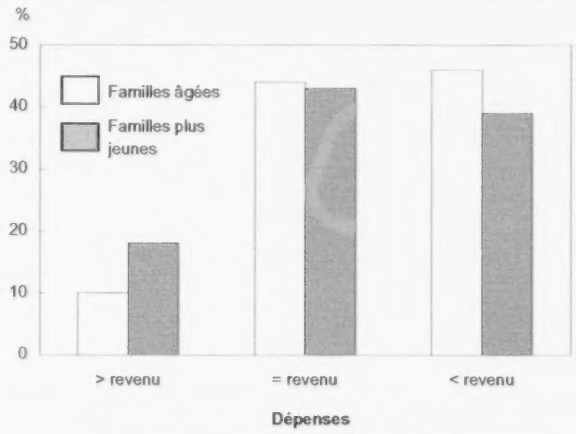

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Dans le cadre de l'ESF, on recueille des données sur trois types d'actifs : les actifs financiers, les actifs non financiers et les capitaux propres dans une entreprise. Les actifs financiers sont relativement faciles à convertir en espèces et comprennent les certificats de placement garantis, les actions, les obligations et les placements dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER). Les actifs non financiers comprennent la résidence principale, la résidence secondaire, les véhicules, le contenu des résidences, les objets de valeur, etc. Les capitaux propres d'une entreprise constituent la valeur de l'entreprise après déduction des dettes en souffrance[8].

Ni les familles âgées ni les plus jeunes ne possédaient d'importants actifs financiers. La valeur médiane des actifs financiers de toutes les familles âgées était d'environ 35 000 $ en 1999, contre 14 000 $ (moins de la moitié) pour les plus jeunes. Comme dans le cas du revenu, les actifs financiers variaient selon le type de famille. Ce sont les couples âgés qui avaient la valeur médiane la plus élevée, avec près de 53 000 $, et les femmes âgées hors famille qui avaient la valeur la plus faible, à savoir 26 000 $. La valeur des régimes de retraite d'employeur n'est pas incluse ici car ils ne sont pas encaissables, mais la valeur actuarielle de ces régimes peut être considérable. Pour les familles âgées bénéficiant de tels régimes, la valeur actualisée nette était de près de 116 000 $ (voir *L'épargne-retraite privée*).

Les actifs financiers ne sont pas la plus importante source d'actifs des familles âgées. Il n'est pas étonnant que pour plus des deux tiers des familles âgées qui étaient propriétaires, la maison était le bien le plus précieux — une valeur médiane d'environ 120 000 $ en 1999. La plupart des familles âgées propriétaires de leur résidence principale ne payaient plus d'hypothèque (tableau 2). Environ 61 % d'entre elles étaient entièrement propriétaires de leur résidence principale, tandis que 7 % payaient une hypothèque. Bien qu'une maison ne puisse se convertir aussi rapidement en espèces que des actifs financiers, la famille peut la vendre ou en acheter une plus petite et vivre d'une partie du produit net. Les hypothèques inversées sont récemment devenues une possibilité pour les familles âgées dont le bien principal est leur résidence[9].

Peu de personnes âgées sont endettées

On peut avoir une meilleure idée de la situation financière d'une famille en examinant ses dettes par rapport à ses actifs. Par exemple, les jeunes familles qui achètent une maison peuvent avoir une dette considérable, mais le niveau d'endettement est plus raisonnable lorsqu'on le considère par rapport à la valeur de la maison. C'est quand la dette est élevée et que les actifs et le revenu sont faibles qu'il y a lieu de s'inquiéter, comme c'est parfois le cas des familles âgées qui vivent d'un revenu fixe.

Peu de familles âgées ont des dettes : en 1999, environ 73 % d'entre elles ont déclaré ne pas en avoir. En effet, la valeur médiane de la dette de l'ensemble des familles âgées était nulle, tandis que celle des familles plus jeunes était de 14 000 $. Chez les 610 100 familles âgées endettées, la valeur médiane de la dette

L'épargne-retraite privée

Les avoirs de retraite privés constituent un autre niveau dans un régime de revenu de retraite à niveaux multiples. Ces avoirs comprennent les épargnes individuelles dans les REER et les FERR, la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur ainsi que d'autres épargnes-retraite, tels que les régimes de rentes et d'intéressement différé.

En 1999, les deux tiers des familles âgées possédaient des avoirs de retraite privés de quelque sorte. La valeur médiane de ces avoirs pour les personnes de 65 ans ou plus était de 115 700 $. Ces avoirs ne sont inférieurs qu'à ceux des personnes de 55 ans à 64 ans, ce qui n'est pas étonnant, puisque les personnes de 55 à 64 ans sont à la préretraite ou à la retraite anticipée et donc à leur sommet du point de vue des avoirs de retraite, tandis que les personnes de 65 ans ou plus ont commencé à puiser dans leurs pensions.

Pour en savoir plus sur l'épargne-retraite privée, voir Statistique Canada, 2003.

Avoirs de retraite privés médians : les familles âgées sont au 2e rang après celles où le soutien principal est âgé de 55 à 64 ans.

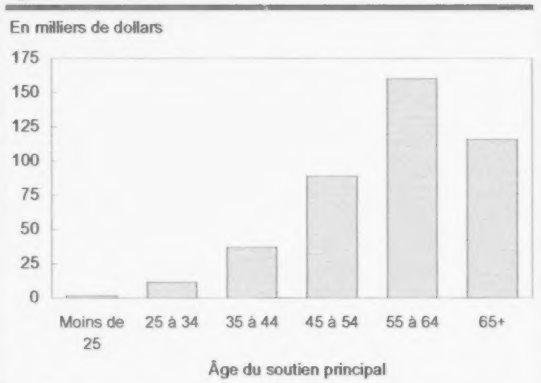

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

Tableau 2 : Accession à la propriété

	Ensemble des familles	Familles âgées						Familles plus jeunes
			Personnes hors famille			Autres types		
		Total	Hommes	Femmes	Couples	Hommes	Femmes	
	%							
Propriétaires sans hypothèque	27,7	60,6	47,6	45,5	75,7	72,7	56,0	20,3
Propriétaires avec hypothèque	32,7	6,6	4,2[E]	3,0[E]	7,9	13,3[E]	19,0[E]	38,5
Non propriétaires	39,6	32,8	48,2	51,6	16,4	14,0[E]	25,0[E]	41,2

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

était d'environ 6 500 $, contre environ 32 000 $ chez les familles plus jeunes. Cependant, le montant de la dette de la plupart des familles âgées est relativement faible. Environ 16 % des familles âgées endettées devaient moins de 500 $, et environ 25 % devaient plus de 25 000 $.

Les familles âgées ont aussi le plus faible ratio d'endettement. Elles devaient une moyenne de 3 $ pour 100 $ d'actif, tandis que les familles âgées de moins de 25 ans devaient 31 $ pour 100 $ d'actif.

Valeur nette

La valeur nette (avoir ou patrimoine) d'une famille est la valeur totale de ses actifs moins ses dettes[10]. Même si une famille possède des biens considérables, un endettement élevé peut signifier que la valeur nette est faible, nulle, voire négative. Par exemple, une personne hors famille qui vient de terminer ses études peut avoir peu d'éléments d'actif et un prêt étudiant à rembourser, donc une valeur nette négative. Si le revenu et la valeur nette sont liés positivement, la relation n'est pas toujours parfaite. Par exemple, une famille qui a un faible revenu mais des biens considérables et peu de dettes peut encore avoir une valeur nette relativement élevée, ce qui est souvent le cas des familles âgées[11].

La valeur nette médiane des familles âgées au Canada est relativement importante : en 1999, elle était d'environ 155 000 $, contre 69 000 $ chez les plus jeunes. En outre, tout comme le revenu varie selon le type de famille, il en va de même de la valeur nette. Les femmes âgées hors famille avaient la valeur nette médiane la plus faible (environ 77 000 $), tandis que les couples âgés avaient la valeur nette la plus élevée (environ 216 000 $).

Les familles âgées sont plus à l'aise que les plus jeunes face à leur niveau d'endettement

Ayant examiné le revenu, l'actif, la dette et la valeur nette des familles âgées, la prochaine étape consiste à examiner leur comportement face à leurs finances. Cet examen peut fournir une mesure autodéclarée de leur confort financier. Si les familles et individus établissent un budget pour épargner, pour comptabiliser les dépenses ou pour payer les produits de première nécessité, on pourrait s'attendre à ce que les familles âgées vivant d'un revenu fixe aient besoin de suivre un budget mensuel (tableau 3). Cependant, environ 3 familles âgées seulement sur 10 ont déclaré suivre un budget, contre 5 familles plus jeunes sur 10. Ce résultat a été relativement constant, peu importe le type de famille.

Le malaise face au montant de la dette peut être une source d'inquiétude et un signe d'instabilité financière. Au contraire, si la dette n'est pas élevée et si les paiements sont raisonnables, il se peut que la dette ne constitue pas un problème. Cela semble être le cas des familles âgées, dont environ 27 % seulement avaient des dettes, et la grande majorité (82 %) étaient à l'aise face à leur niveau d'endettement.

Le retard dans le paiement des factures peut être stressant et il constitue un autre signe d'insécurité financière. Or, en 1998, seulement 2 % des familles âgées ont déclaré être en retard de deux mois ou plus dans le paiement de factures, du loyer ou de l'hypothèque, contre environ 16 % des familles plus jeunes.

Avoir un revenu suffisant pour payer les dépenses quotidiennes ou pour s'acquitter des dettes indique une certaine sécurité financière. Toutefois, les moyens que les familles emploient pour s'acquitter des dépenses

Tableau 3 : Gestion des affaires financières

	Ensemble des familles	Familles âgées						Familles plus jeunes
		Total	Personnes hors famille		Couples	Autres types		
			Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
	%							
Ont utilisé des éléments d'actifs pour payer des dettes	5,4	2,0[E]	F	F	1,7[E]	F	F	6,2
Suivent un budget	44,8	31,7	21,7	31,5	33,9	34,0	35,1	47,8
En retard dans le paiement des factures	13,7	2,4	F	1,2[E]	2,0[E]	F	F	16,3

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

imprévues donne une image plus complète de leur sécurité financière. Souvent, les familles peuvent assumer de petites dépenses mais sont incapables de faire face à des dépenses importantes ou imprévues. Seulement un très petit nombre de familles âgées ont dit être incapables de faire face à une dépense imprévue de 500 $ (tableau 4). Lorsqu'on leur a demandé si elles pourraient faire face à une dépense de 5 000 $, près de la moitié ont déclaré qu'elles utiliseraient leurs économies, contre 18 % seulement des familles plus jeunes, et 5 % ont dit qu'elles vendraient un élément d'actif, tandis que 33 % ont dit qu'elles emprunteraient à un ami ou à la banque ou utiliseraient à la fois leurs économies et un emprunt. En effet, les familles âgées étaient à moitié moins susceptibles que les familles plus jeunes d'emprunter à une institution financière (24 %, contre 50 %). Environ 8 % des familles âgées et 9 % des familles plus jeunes ont déclaré être incapables de faire face à une telle dépense.

Femmes âgées hors famille et personnes âgées dont les dépenses excèdent le revenu : insécurité financière ou désépargne?

Bien que, généralement au Canada, les personnes âgées soient dans une situation financière de bien-être relatif, deux groupes d'entre elles doivent faire l'objet d'une attention plus particulière, à savoir les femmes hors famille et les familles dont les dépenses excèdent le revenu[12]. Les femmes âgées hors famille sont d'habitude considérées comme étant le type de famille le plus défavorisé sur le plan financier. De tous les types de famille âgée, les femmes hors famille sont les personnes dont le revenu, les actifs et la valeur nette sont les plus faibles. Et bien qu'elles soient plus susceptibles d'être propriétaires de maison que bien des familles plus jeunes, ce sont elles qui sont le moins susceptibles de l'être (48 %) parmi la population âgée.

Étant donné que les femmes âgées hors famille ont moins de revenu et moins de patrimoine que les autres types de famille âgée, on pourrait supposer qu'elles vivent suivant un budget. Or, elles étaient moins susceptibles (32 %) que les familles plus jeunes (48 %) et pas plus susceptibles que les autres familles âgées de ce faire.

Une autre mesure de la stabilité financière de ce groupe est sa capacité de faire face à des dépenses imprévues. La plupart se disaient en mesure de composer avec une dépense de 500 $, et environ 11 % seulement ont dit être incapables d'engager une dépense de 5 000 $, soit seulement un peu plus que la proportion dans la population âgée en général (8 %).

L'ESF permet aussi d'examiner le cas des familles âgées dont les dépenses excèdent le revenu. Environ 1 famille âgée sur 10 — soit 216 000 familles — était dans cette catégorie. Au premier abord, on peut penser que ces familles font face à l'instabilité financière, mais si l'on examine leur cas suivant l'hypothèse du cycle de vie, il se peut qu'elles aient commencé à désépargner, comme le suggère la théorie. Ces familles sont-elles plus susceptibles d'avoir un revenu inférieur à celui des autres familles âgées ou ne font-elles que puiser dans leur avoir? Comment la valeur de leur actif se compare-t-elle à celle des autres familles âgées? Et comment font-elles face aux dépenses imprévues?

Les familles âgées dont les dépenses excèdent le revenu avaient un revenu médian qui n'était que légèrement inférieur à celui des autres familles âgées

Tableau 4 : Paiement des dépenses imprévues

	Ensemble des familles	Familles âgées						Familles plus jeunes
		Total	Personnes hors famille		Couples	Autres types		
			Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
	%							
500 $								
Puiseraient dans leurs économies	55,4	75,0	75,1	72,5	79,6	68,4	61,8	51,1
Emprunteraient à un ami ou à un proche	10,4	4,6	5,5[E]	6,7	1,6[E]	6,5[E]	10,2[E]	11,8
Emprunteraient à une institution financière	21,2	12,8	11,9[E]	11,1	13,3	19,6[E]	15,5[E]	23,0
Puiseraient dans leurs économies et emprunteraient	4,0	2,1	F	1,7[E]	2,5[E]	F	F	4,5
Vendraient un élément d'actif	2,4	1,3[E]	F	F	F	F	F	2,6
Ne pourraient pas payer	2,5	2,0	F	2,9[E]	F	F	F	2,6
Ne savent pas	0,7	0,6[E]	F	F	F	F	F	0,7
Autres	3,4	1,5[E]	F	2,4[E]	F	F	F	3,8
5 000 $								
Puiseraient dans leurs économies	23,4	48,2	53,7	45,3	52,4	41,4	26,3[E]	17,9
Emprunteraient à un ami ou à un proche	7,5	5,2	4,6[E]	8,0	3,1[E]	F	F	8,0
Emprunteraient à une institution financière	45,2	24,0	18,9	19,8	27,3	31,5	28,3	50,0
Puiseraient dans leurs économies et emprunteraient	3,5	3,6	F	2,4[E]	4,1[E]	F	F	3,5
Vendraient un élément d'actif	4,0	4,7	F	5,2[E]	4,3[E]	F	10,7[E]	3,8
Ne pourraient pas payer	8,6	7,5	10,9[E]	10,9	3,4[E]	6,0[E]	12,8[E]	8,8
Ne savent pas	2,3	2,4	F	3,4[E]	1,3[E]	F	F	2,2
Autres	5,5	4,3	3,2[E]	5,0	4,0	F	F	5,8

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

(25 500 $, contre 26 500 $). Cependant, la valeur médiane de leur actif affichait un écart plus important — 147 300 $, contre 164 000 $ pour les autres familles âgées. Ici aussi, la plus grande part provenait de la valeur de la maison. La valeur nette médiane était d'environ 35 000 $ de moins (121 500 $, contre 158 000 $).

Comme les dépenses de ces familles excèdent leur revenu, on pourrait s'attendre à ce qu'un grand nombre d'entre elles soient incapables de payer leurs factures mensuelles. Cependant, 9 familles sur 10 parvenaient à payer leurs factures à temps (contre 98 % dans la population âgée en général)[13]. Cela donne à penser que bon nombre de ces familles avaient sans doute commencé à puiser dans leurs actifs. Une proportion relativement importante de ces familles devaient éviter trop de dépenses — environ 43 % suivaient un budget, contre 30 % des autres familles âgées.

Les dépenses imprévues peuvent poser problème pour les familles âgées à revenu fixe, surtout si les dépenses excèdent le revenu. Cependant, environ 10 % seulement des familles dans ce cas ont dit qu'elles ne pourraient pas ou ne sauraient pas comment faire face à une dépense imprévue de 5 000 $, soit à peu près la même proportion que dans la population âgée en général. Environ 35 % ont dit qu'elles utiliseraient leurs économies, et les autres ont indiqué d'autres moyens[14].

Résumé

Si le revenu est souvent considéré comme indicateur important du bien-être financier, l'avoir peut être tout aussi important, surtout dans le cas des personnes âgées, qui sont dans une situation financière très particulière dans le cycle de vie.

Il existe des programmes relativement importants en matière de soutien du revenu pour les personnes âgées au Canada. Le Régime de pensions du Canada, le Régime de rentes du Québec, la Sécurité-vieillesse et le Supplément de revenu garanti contribuent tous à la sécurité financière. De plus, certaines provinces ont leurs propres suppléments de revenu. Ces programmes jouent un rôle important en ce qui concerne le revenu des personnes âgées. En effet, d'après l'ESF de 1999, les transferts gouvernementaux étaient la

L'évolution des régimes universels de retraite au Canada

Au début du XX^{e} siècle, la situation était sombre pour les personnes âgées. La plupart ne pouvaient pas prendre leur retraite. Si l'on devenait incapable de travailler, on devait faire appel à sa famille ou vivre le reste de sa vie dans la pauvreté. En 1908, en réponse à la demande d'aide des personnes âgées pauvres, le gouvernement a mis en place un programme de rentes. Ce programme était fondé sur l'idée que les gens devaient planifier leur avenir et assumer les coûts de leur retraite. Cependant, ce programme a échoué car ceux à qui il était destiné n'avaient pas les moyens d'acheter les rentes.

Ce n'est qu'en 1927 qu'on a passé la première loi sur un régime de pension gouvernemental (*Loi des pensions de vieillesse*). La pension était allouée à ceux qui pouvaient justifier leur demande de ressources. Elle était également limitée aux sujets britanniques âgés d'au moins 70 ans et qui vivaient au Canada depuis au moins 20 ans. Le montant maximum de la pension était de 20 $ par mois.

Le droit à la pension-vieillesse est devenu de plus en plus restrictif pendant la dépression. En plus de l'obligation de justifier la demande de pension, les provinces ont passé leurs propres lois pour limiter le nombre de ceux qui en recevraient.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'économie a repris et le niveau de vie s'est amélioré. Cependant, comme les pensions de vieillesse ne tenaient pas compte de la hausse du coût de la vie, leur valeur s'est amoindrie avec le temps. Bien des personnes âgées ont été encore une fois contraintes de vivre leurs dernières années dans la misère.

Adoptée en 1952, la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* prévoyait le versement de la première pension universelle, financée par le gouvernement fédéral, aux hommes et aux femmes de 70 ans et plus, de même que d'une allocation d'assistance-vieillesse. Cette allocation était destinée aux personnes de 65 à 69 ans dont le revenu se situait sous un certain seuil.

Malgré ces programmes, bien des personnes âgées avaient toujours de très maigres revenus. Pendant leurs années de travail, la plupart n'avaient pas bénéficié d'un régime de pension d'employeur. Même ceux qui avaient cotisé à un tel régime étaient souvent incapables de toucher les prestations parce que les périodes de cotisation étaient très longues ou que les régimes n'étaient pas transférables d'un employeur à un autre. Pour remédier à ces problèmes, le gouvernement fédéral a introduit le Régime de pensions du Canada en 1966. (Le gouvernement du Québec avait précédemment lancé son propre Régime de rentes du Québec.) Il s'agissait d'un régime contributif obligatoire pour les salariés et les travailleurs autonomes âgés de 18 à 70 ans. Le régime offrait une source de revenu aux personnes âgées ainsi qu'une assurance aux familles en cas de décès ou d'invalidité du soutien principal.

L'année suivante, on a instauré le Supplément de revenu garanti, lié à la pension de la Sécurité-vieillesse, afin d'aider les personnes qui auraient pris leur retraite avant de pouvoir tirer profit du RPC/RRQ.

Entre 1968 et 1989, le RPC a fait l'objet de plusieurs modifications visant à tenir compte de l'évolution sociale et de la conjoncture économique. Parmi ces modifications figurent notamment l'abaissement de l'âge d'admissibilité, l'indexation des prestations ainsi que la récupération fiscale de l'assistance-vieillesse à partir de 1989. Par suite des inquiétudes concernant la viabilité à long terme du RPC, ce dernier est passé d'un régime par répartition à un financement plus complet en 1998, ce qui a donné lieu à une augmentation progressive des taux de cotisation.

Aujourd'hui, les programmes de soutien du revenu des personnes âgées ont énormément évolué depuis la première *Loi des pensions de vieillesse* de 1927. En 1998, par exemple, un peu plus de 2,5 millions de personnes âgées ont reçu une pension de retraite du RPC de 407 $ par mois en moyenne. La même année, près de 3,7 millions de personnes âgées ont reçu des prestations de la Sécurité-vieillesse de 398 $ par mois en moyenne. Et environ 1,4 million de personnes âgées ont reçu des prestations mensuelles moyennes de 293 $ en vertu du Programme du supplément de revenu garanti. De plus, certaines provinces ont leurs propres programmes de soutien du revenu. Par exemple, l'Alberta et la Colombie-Britannique offrent de tels programmes aux personnes âgées qui y sont admissibles.

Pour en savoir plus sur l'histoire des régimes de pension gouvernementaux au Canada, voir le site du Musée canadien des civilisations, à www.civilization.ca/hist/pensions/cpp1sp_f.html. Pour en savoir davantage sur les taux actuels et les bénéficiaires de la Sécurité-vieillesse, du Supplément de revenu garanti et du Régime de pensions du Canada, voir Développement des ressources humaines Canada (2003) dans la bibliographie.

principale source de revenu pour les deux tiers des familles âgées. En outre, près de la moitié des familles âgées ont déclaré que leur revenu excédait leurs dépenses, ce qui montre qu'elles continuent de faire certaines économies après l'âge normal de la retraite.

Comme il fallait s'y attendre, le bien principal des familles âgées est la maison. Près des trois quarts de ces familles n'avaient pas de dettes, et peu d'entre elles suivaient un budget. Cependant, comme pour les familles plus jeunes, les grosses dépenses imprévues peuvent être très difficiles pour les familles âgées. En effet, environ 8 % d'entre elles et 9 % des plus jeunes pensaient qu'elles ne pourraient pas faire face à une dépense imprévue de 5 000 $.

■ Notes

1 Le REER a probablement été une stratégie de retraite moins importante chez les personnes âgées plus vieilles (75 ans +) que chez les personnes âgées plus jeunes (65 ans à 74 ans) et chez les personnes de moins de 65 ans.

2 Ces investissements ne comprennent pas les dépôts à terme, les certificats de placement garantis ni la valeur des dépôts dans les comptes de chèques ou d'épargne. Le REER est classé dans la catégorie des pensions privées.

3 De plus, 400 000 autres Canadiens ont reçu une combinaison de rente de retraite et de pension de conjoint survivant.

4 Au Québec, le régime universel de retraite est le Régime de rentes du Québec (RRQ). En 1998, environ 870 000 personnes ont reçu en moyenne 365 $ par mois en prestations de retraite du RRQ.

5 Ce revenu n'inclut pas les prestations de retraite du RPC/RRQ.

6 Un exemple de la différence au sein de ce groupe est la valeur nette. Les personnes âgées veuves hors famille avaient une valeur nette médiane de plus de 70 % plus élevée que celle des autres personnes âgées hors famille. Il n'est pas possible d'établir une ventilation financière détaillée de l'avoir des personnes âgées veuves hors famille en raison de la petite taille de l'échantillon.

7 Il n'est pas possible d'établir, à partir des données de l'Enquête sur la sécurité financière, si les familles âgées qui économisent se privent de tout ou si elles réduisent leurs dépenses pour faire des économies.

8 Les estimations des capitaux propres dans des entreprises ne sont pas assez fiables pour être diffusées.

9 Grâce au Programme canadien de revenu résidentiel (CHIP), l'hypothèque inversée permet aux propriétaires canadiens de 62 ans et plus de convertir une partie des fonds immobilisés dans leur maison en un apport de revenu tout en continuant de l'habiter et d'en être propriétaires. Selon leur âge, les propriétaires peuvent recevoir entre 10 % et 40 % de la valeur imposable de leur maison — plus le propriétaire est âgé, plus le pourcentage est élevé. Pour en savoir plus sur l'hypothèque inversée, voir www.chip.ca.

10 N'inclut pas la valeur des régimes de retraite d'employeur.

11 Pour des renseignements plus généraux sur le patrimoine et la valeur nette, voir Augustin et Sanga, 2002.

12 Ces deux groupes ne sont pas mutuellement exclusifs. Environ un tiers des personnes âgées dont les dépenses excèdent le revenu sont des femmes hors famille.

13 Ces personnes ont répondu non à la question de savoir si elles étaient en retard de deux mois ou plus dans leurs paiements.

14 Ces moyens consistent à emprunter, à combiner des économies et un emprunt, à vendre un élément d'actif, etc.

■ Documents consultés

ALESSIE, R., A. LUSARDI et T. ALDERSHOF. « Income and wealth over the life cycle: Evidence from panel data », *Review of Income and Wealth*, mars 1997, vol. 43, nº 1, p. 1-32.

AUGUSTIN, B. et D. SANGA. « Le revenu et la richesse », *L'emploi et le revenu en perspective*, nº 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne de novembre 2002, vol. 3, nº 11.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (DRHC). *Le livre sur les statistiques des PSR 2003 : statistiques reliées aux programmes de la sécurité du revenu*, Ottawa, 2003, www.hrdc-drhc.gc.ca/isp/studies/trends/stats_f.shtml.

HAMILTON, M. « Hard working and hard up: Who's broke in Canada? », *MoneySense*, octobre 1999.

HAMILTON, M. « The financial circumstances of elderly Canadians and the implications for the design of Canada's retirement income system », dans *The state of economics in Canada: Festschrift in honour of David Slater*, sour la dir. de Patrick Grady et Andrew Sharpe, p. 225-253, McGill-Queen's University Press, Montréal, 2001.

LINDSAY, C. et M. ALMEY. Un portrait des aînés au Canada, 3e édition, nº 89-519-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1999.

STATISTIQUE CANADA. *Les avoirs et les dettes des Canadiens : perspectives sur l'épargne au moyen des régimes de pension privés*, nº 13-596-XIF au catalogue, Ottawa, 2001.

La haute technologie : deux ans après le boom

Geoff Bowlby

En raison de la chute, en 2001, de la demande de produits et de services de haute technologie, ce secteur a connu un certain nombre de licenciements qui ne sont pas passés inaperçus. À l'apogée de l'essor connu pendant le premier trimestre de 2001, le secteur de l'informatique et des télécommunications (TI)[1] comptait 650 000 employés. Un an plus tard, ce nombre était tombé à 586 000 (-10 %), et le taux de chômage passé de 3,9 % à 6,6 %[2].

Quand les licenciements ont commencé à reculer, les déboires du secteur de la haute technologie ont cessé de faire les manchettes. Mais que s'est-il passé après mars 2002? Quelle a été l'évolution de l'effectif de ce secteur pendant l'année suivante? En bref, l'emploi s'est stabilisé, mais sous le calme relatif, le chambardement et la restructuration se sont poursuivis. Certains travailleurs du secteur de l'IT, plus particulièrement les moins qualifiés, ont continué à faire face au licenciement, tandis que les autres ont profité d'une certaine reprise.

Cet article examine les professions du secteur de la haute technologie, notamment le cas des travailleurs qualifiés et moins qualifiés. La seconde partie de l'analyse explique l'évolution de la rémunération moyenne et de sa répartition dans le secteur de l'IT au cours des quelques dernières années.

Aperçu général

Après une chute de 10 % en 2001, l'emploi dans le secteur de l'IT s'est quelque peu stabilisé en 2002 et au début de 2003. Au premier trimestre de 2003, ce secteur employait 570 000 personnes, ce qui représente une baisse de 3 % par rapport à l'année précédente et de 12 % par rapport au sommet atteint en 2001 (graphique A).

Geoff Bowlby est au service de la Division de la statistique du travail. On peut le joindre au (613) 951-3325 ou à perspective@statcan.ca.

Graphique A : L'emploi dans le secteur de la haute technologie s'est stabilisé en 2002.

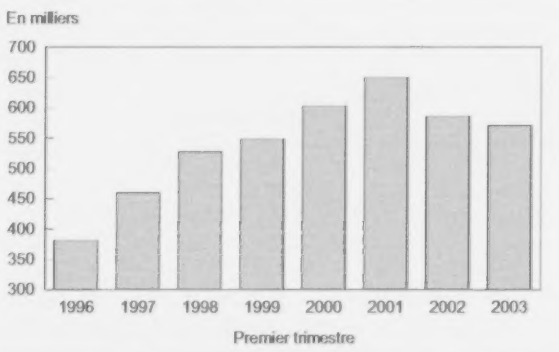

Source : Enquête sur la population active

Dans les quatre centres de haute technologie au Canada — Toronto, Montréal, Ottawa-Gatineau et Vancouver — l'emploi est demeuré inférieur au sommet atteint deux ans auparavant, mais il était stable partout sauf à Vancouver (tableau 1). En 2002, parmi ces quatre centres, c'est Vancouver qui avait la plus forte concentration de travailleurs dans les télécommunications — actuellement la composante du secteur de l'IT qui connaît la baisse la plus rapide.

Lors des licenciements de 2001, les travailleurs les plus touchés ont été les travailleurs d'âge moyen (de 25 à 54 ans) et les jeunes. Cependant, les légères baisses dans ces deux groupes entre les premiers trimestres de 2002 et de 2003 étaient loin d'être ce qu'elles avaient été un an auparavant. La chute de l'emploi a ralenti à la fois pour les hommes et les femmes.

Tableau 1 : L'emploi dans le secteur de l'informatique et des télécommunications

	Premier trimestre			Variation	
	2001	2002	2003	2002	2003
		'000		%	
Total	**649,8**	**585,7**	**570,0**	**-9,9**	**-2,7**
Composante manufacturière	**165,6**	**124,9**	**127,5**	**-24,6**	**2,1**
Services	**484,2**	**460,8**	**442,5**	**-4,8**	**-4,0**
Télécommunications	157,2	154,4	124,6	-1,8	-19,3
Conception de systèmes informatiques	256,8	237,6	254,4	-7,5	7,1
Lieu					
Toronto	197,8	152,8	159,0	-22,8	4,1
Montréal	104,7	99,4	102,7	-5,1	3,3
Ottawa	68,5	57,7	56,7	-15,8	-1,7
Vancouver	59,1	55,8	43,3	-5,6	-22,4
Reste du pays	219,7	220,0	208,3	0,1	-5,3
Âge					
15 à 24 ans	66,1	52,8	49,9	-20,2	-5,6
25 à 54 ans	556,5	500,6	487,6	-10,1	-2,6
55 ans et plus	27,1	32,2	32,5	18,9	0,9
Sexe					
Hommes	429,8	386,0	381,3	-10,2	-1,2
Femmes	220,0	199,6	188,7	-9,3	-5,5
Catégorie de travailleurs					
Employés	569,6	505,0	487,2	-11,3	-3,5
Employés autonomes	80,2	80,6	82,8	0,6	2,7
Profession*					
Cadres et spécialistes	**338,1**	**302,5**	**306,8**	**-10,5**	**1,4**
Cadres	76,7	68,8	59,7	-10,2	-13,3
Ingénieurs	45,5	31,3	34,8	-31,3	11,5
Programmeurs et analystes de systèmes	193,9	179,6	191,1	-7,4	6,4
Autres	22,0	22,9	21,1	3,9	-7,7
Techniciens	**180,4**	**163,8**	**162,7**	**-9,2**	**-0,7**
Monteurs et réparateurs de lignes et de matériel	29,2	25,3	22,1	-13,3	-12,9
Spécialistes de ventes	42,4	39,9	34,5	-6,0	-13,6
Techniciens en génie	62,1	63,8	70,5	2,7	10,5
Autres	46,7	34,8	35,6	-25,5	2,5
Niveau intermédiaire et élémentaire	**131,3**	**119,4**	**100,6**	**-9,1**	**-15,8**
Monteurs en fabrication	41,7	30,3	28,4	-27,2	-6,3
Employés de bureau	76,5	73,4	59,3	-4,0	-19,2
Autres	13,2	15,6	12,8	18,3	-18,0

Source : Enquête sur la population active
* *Suivant les définitions de Développement des ressources humaines Canada.*

Stabilité dans la composante manufacturière et baisse dans les télécommunications

Après le licenciement d'un travailleur sur quatre du premier trimestre de 2001 au premier trimestre de 2002, la composante de la fabrication du secteur de l'IT était pratiquement inchangée un an plus tard. Dans la composante des services, la forte baisse de l'emploi dans les télécommunications a été presque contrebalancée par une reprise dans le domaine de la conception informatique et des services connexes.

Les emplois peu qualifiés ont continué à écoper

L'emploi dans la haute technologie s'est stabilisé à plusieurs niveaux. Cependant, pour les travailleurs les moins qualifiés, il a continué de baisser de façon marquée (graphique B)[3].

On considère d'habitude que la chute de l'emploi dans le secteur de la haute technologie a commencé au deuxième trimestre de 2001, mais elle a en fait commencé au premier trimestre de cette année pour les travailleurs les moins qualifiés (ceux dont la profession n'exige généralement pas d'études collégiales ou universitaires). Au deuxième trimestre, les réductions ont frappé les travailleurs dont la profession exigeait des compétences intermédiaires ou techniques, puis au troisième trimestre, les travailleurs hautement qualifiés, tels que les cadres et les spécialistes.

Graphique B : La baisse persiste dans les emplois peu qualifiés de l'IT.

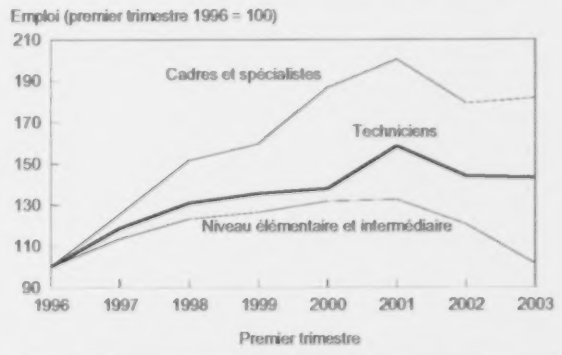

Source : Enquête sur la population active, suivant les définitions de Développement des ressources humaines Canada

Pour les travailleurs les moins instruits du secteur de la haute technologie, les réductions ont non seulement commencé plus tôt mais elles ont aussi continué plus longtemps; elles ont été les plus radicales. Après une réduction de 12 000 emplois (-9 %) entre les premiers trimestres de 2001 et de 2002, une autre réduction de 19 000 emplois (-16 %) a frappé les professions peu qualifiées au cours des quatre trimestres suivants. Au premier trimestre de 2003, seulement 101 000 personnes employées dans les industries de l'IT occupaient des postes n'exigeant pas d'études postsecondaires — les trois quarts par rapport à deux ans auparavant.

Au début, la chute prolongée de l'emploi pour les travailleurs moins qualifiés a été causée par une réduction des monteurs de produits manufacturés de haute technologie. Entre les premiers trimestres de 2001 et de 2002, leur effectif a chuté de 27 %, mais la baisse a été beaucoup plus lente au cours de l'année suivante (-6 %). Plus récemment, la baisse chez les employés les moins qualifiés était liée à une réduction du personnel de bureau, qui a connu une diminution de 19 % entre les premiers trimestres de 2002 et de 2003.

La vague suivante de licenciements a frappé ceux qui occupaient des postes exigeant normalement des études collégiales et elle a commencé au deuxième trimestre de 2001. Au premier trimestre de 2002, ce groupe a subi une réduction de 17 000 emplois (-9 %), provoquée par une forte chute du nombre de monteurs et réparateurs de lignes et de matériel de télécommunications et d'agents d'administration. Contrairement aux professions peu spécialisées, le nombre de personnes qui occupaient des postes exigeant normalement des études collégiales s'est stabilisé entre les premiers trimestres de 2002 et de 2003. Parallèlement, l'emploi a très peu baissé (-1 000), beaucoup moins que l'année précédente.

Comme les monteurs et réparateurs de lignes et de matériel de télécommunications et les spécialistes des ventes de produits techniques devenaient toujours plus rares, les techniciens en génie ont connu certains gains. En moyenne, pour le premier trimestre de 2003, 163 000 travailleurs de l'IT ont été engagés à des postes exigeant des études collégiales — soit 10 % de moins que deux ans auparavant. Au deuxième trimestre de 2001, l'emploi pour les plus qualifiés — les cadres et les spécialistes — était à son sommet. La baisse de l'emploi dans ces professions a duré un an, atteignant son plus bas niveau au deuxième trimestre de 2002.

Au total, l'emploi dans les professions hautement spécialisées a chuté de 11 % entre les premiers trimestres de 2001 et de 2002. L'année suivante, cependant, il y a eu une certaine reprise pour les cadres et les spécialistes. Comparé au premier trimestre de 2002, l'emploi avait augmenté de 4 000 (1 %) pour passer à 307 000. Pendant que les postes de gestion continuaient de diminuer rapidement, on enregistrait une certaine hausse de l'emploi pour les ingénieurs, les programmeurs et les analystes de systèmes, le groupe professionnel le plus important dans le secteur de la haute technologie.

En raison du déclin persistant de l'emploi dans les professions peu qualifiées au cours des quelques dernières années, la composition de l'effectif du secteur de la haute technologie a changé en faveur des professions exigeant normalement des études postsecondaires. Les professions peu qualifiées représentaient 20 % de l'ensemble de l'emploi dans le secteur de l'IT au premier trimestre de 2001, mais deux ans plus tard, cette proportion était passée à 18 %. Entre-temps, la proportion des professions exigeant normalement des études collégiales est passée de 28 % à 29 %. Les postes hautement qualifiés (cadres, spécialistes) ont également enregistré des gains relatifs — de 52 % à 54 %.

Graphique C : La rémunération augmente toujours mais plus lentement.

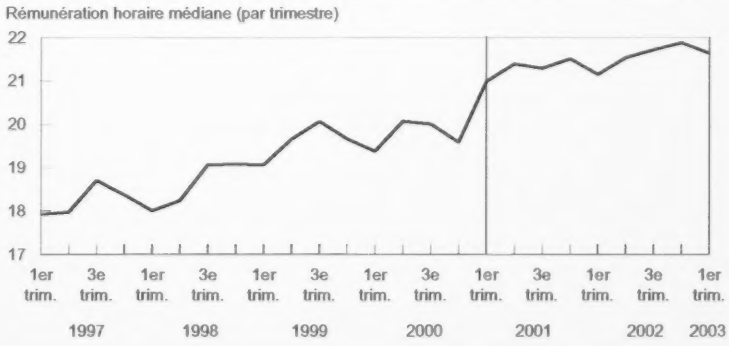

Source : Enquête sur la population active

La demande de travailleurs stagne mais la rémunération monte encore un peu

Si la demande de travailleurs dans le secteur de la haute technologie a baissé, comme l'indiquent le taux d'emploi à la baisse et le taux de chômage à la hausse, le taux de rémunération médiane des employés[4] n'a pas diminué (graphique C), en partie parce que la mise à pied des travailleurs moins qualifiés et moins rémunérés s'est poursuivie.

Au premier trimestre de 2003, la rémunération horaire médiane dans le secteur de l'IT était de 21,63 $, soit 2 % plus élevée que l'année précédente. Même au plus fort des réductions, la rémunération a augmenté, bien que moins que le coût de la vie. Entre les premiers trimestres de 2001 et de 2002, la rémunération médiane a augmenté de 1 %.

Les travailleurs du secteur de la haute technologie sont en moyenne beaucoup mieux rémunérés que les autres travailleurs. Au premier trimestre de 2003, la rémunération horaire médiane de l'ensemble des employés était de 16 $, soit 26 % de moins que dans le secteur de l'IT, où plus de 1 travailleur sur 10 gagnait au moins 40 $ l'heure, tandis que, dans les autres secteurs, 1 sur 36 seulement gagnait autant.

Les récentes hausses de la rémunération dans le secteur de la haute technologie semblent dérisoires en comparaison avec les hausses enregistrées pendant ses beaux jours, quand la pénurie de main-d'œuvre faisait les manchettes. Au cours des deux années précédant le premier trimestre de 2001, la rémunération médiane a grimpé de 10 %. Au cours des deux dernières années, elle n'a augmenté que de 3 % (tableau 2).

Tableau 2 : La rémunération horaire médiane dans le secteur de l'IT par profession

	Premier trimestre				
				Variation	
	1999	2001	2003	1999-2001	2001-2003
	$			%	
Total	**19,06**	**20,98**	**21,63**	**10,0**	**3,1**
Cadres	26,17	30,45	33,40	16,3	9,7
Affaires, finance et administration	16,68	16,83	17,36	0,9	3,2
Sciences naturelles et appliquées et connexes	21,27	24,45	24,04	15,0	-1,7
Programmeurs et analystes de systèmes	22,21	25,21	25,43	13,5	0,8
Ingénieurs	24,12	31,73	32,69	31,6	3,0
Autres	16,47	17,67	18,58	7,3	5,2
Ventes et services	15,62	18,11	19,82	15,9	9,4
Ventes techniques	14,23	17,69	21,21	24,3	19,9
Autres	16,96	20,13	13,14	18,7	-34,7
Métiers, transport et machinerie	20,93	21,67	22,89	3,5	5,7
Monteurs de lignes et de matériel de télécommunications	22,83	23,10	24,14	1,2	4,5
Autres	17,15	18,57	15,38	8,3	-17,2
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	11,94	12,28	12,86	2,9	4,7
Assembleurs en fabrication	11,58	11,75	12,49	1,4	6,3
Autres	15,20	20,17	15,50	32,7	-23,2
Toutes les autres catégories	19,22	19,72	18,98	2,6	-3,8

Source : Enquête sur la population active

Après la fin de l'essor de l'emploi, la hausse des salaires a ralenti dans presque toutes les professions du secteur de l'IT. L'exemple le plus spectaculaire est celui des ingénieurs. Entre 1999 et 2001, la rémunération médiane de ce groupe a atteint 31,73 $ l'heure, soit une hausse de près de 32 %, tandis que dans les deux dernières années, elle n'a augmenté que de 3 %.

Le plus grand groupe professionnel, celui des programmeurs et des analystes de systèmes, a aussi connu un ralentissement spectaculaire de la croissance de la rémunération. Au cours des deux dernières années de prospérité de la haute technologie, la rémunération de ces travailleurs a augmenté de 14 %, mais elle a peu changé depuis le premier trimestre de 2001. À 25,43 $ l'heure au premier trimestre de 2003, leur rémunération médiane n'était que de 1 % plus élevée que deux ans auparavant.

Résumé

Malgré le recul des mises à pied en 2002, les entreprises de haute technologie continuent de réduire l'emploi dans les professions exigeant le moins de compétence et elles n'ont que récemment recommencé à engager des cadres et des spécialistes.

Il s'est ainsi produit un changement dans la composition de l'effectif, de sorte que la main-d'œuvre est relativement plus instruite. Par conséquent, la rémunération moyenne a continué d'augmenter malgré la baisse de la demande de travailleurs. Cependant, même si la rémunération continue d'augmenter, son taux de croissance est loin d'être ce qu'il était pendant les années fastes.

Perspective

Notes

1 Le secteur de l'informatique et des télécommunications (IT) est un sous-ensemble du secteur plus large de la technologie de l'information et des communications (TIC). Il s'agit essentiellement des industries du secteur de la TIC qui ont un code à 4 chiffres dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour en savoir plus sur les industries du secteur de l'IT, voir Bowlby et Langlois (2002), p. 14.

2 La chute de l'emploi dans le secteur de la haute technologie a fait l'objet d'études par Bowlby et Langlois (2002) et Vaillancourt (2003).

3 Les niveaux de compétence utilisés dans cet article ont été établis par Développement des ressources humaines Canada. Chaque code de la Classification nationale des professions (CNP) contient le niveau de compétence que possèdent habituellement les travailleurs faisant partie de cette profession. Ce niveau de compétence est fondé sur le niveau d'études normalement exigé pour l'emploi, mais le système indique aussi si le travail comporte des responsabilités de supervision ou d'importantes responsabilités en matière de santé et de sécurité. Pour en savoir plus, voir le site de DRHC, à www.hrdc-drhc.gc.ca et trouver la rubrique « Classification nationale des professions ».

4 L'Enquête sur la population active ne recueille pas de données sur la rémunération des travailleurs autonomes.

Documents consultés

BOWLBY, G. et S. LANGLOIS. « Prospérité et débâcle de la technologie de pointe », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne d'avril 2002, vol. 3, n° 4.

VAILLANCOURT, C. « Profil de l'emploi dans les industries de l'informatique et des télécommunications », Série sur la connectivité, n° 56F0004MIF au catalogue de Statistique Canada, n° 9.